

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2013

PRESENTS : M. BENOIT, M. RODRIGUES, Mme FRAPPIER, M. BAYONNE, M. CASSIGNOL, Mme EYCHENNE, M. VIVANT, Mme RIBET, Mme RABINOVITCH, M. REIG, Mme FLORES, Mme SIBRA, Mme SALVANS, Mme BARBANCE, Mme VIARGUES, M. REIZ, M. DALMAS, M. MAMERI, Mlle AMARI, Mlle ROTH, Mme MOREAU

PROCURATIONS : Mme DUBOST à M. REIG; M. BIEBER à M. BAYONNE; M. CHAUBET à Mme FRAPPIER; M. MAROC à M. CASSIGNOL; M. PECHAMAT à Mme MOREAU

ABSENTS : M. VIVES, Mme BENQUET, M. LAMOUR

1- FINANCES

- **Acquisition de la grange dite « Barricou » : ouverture de crédits 2013**

Le conseil municipal a délibéré dans sa séance du 17 septembre 2012 sur l'acquisition de la grange dite « Barricou. Il est donc nécessaire de prévoir l'inscription des crédits au budget primitif de l'exercice 2013 pour un montant de 82 989,22 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) décide d'inscrire les crédits indiqués ci-dessus au budget primitif 2013 et autorise le maire à régler l'intégralité des frais d'acquisition.

- **CCAS : Avance sur subvention de fonctionnement 2013**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) décide le versement au CCAS d'une avance d'un montant de 70 000 € sur la subvention de fonctionnement 2013 qui sera votée pour cet établissement lors du prochain budget et précise que les crédits seront inscrits au budget communal.

2- PERSONNEL

- **Actualisation du tableau des emplois et effectifs du personnel**

Monsieur le Maire indique qu'en raison de différents mouvements dans le personnel municipal il convient de mettre à jour le tableau des emplois et effectifs du personnel de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) décide de supprimer un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps complet

- **Création de trois postes d'adjoints techniques 2ème classe non titulaires pour accroissement temporaire d'activité (nettoyage des locaux)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) décide le recrutement de trois adjoints techniques 2^{ème} classe non titulaires (deux à temps complet et un à temps non complet) pour six mois pour faire face à un accroissement temporaire d'activité et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

- **Création de deux postes d'adjoints techniques 2ème classe non titulaires à temps complet pour accroissement temporaire d'activité (services techniques)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) décide le recrutement de deux adjoints techniques 2^{ème} classe non titulaires à temps complet pour accroissement temporaire d'activité, de fixer leurs rémunérations au 1^{er} échelon de son grade et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

- **Avancement de grade pour l'année 2013 : création de postes**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création des postes suivants (2 postes d'adjoints administratifs principaux 2^{ème} classe à temps complet et 2 postes ATSEM principaux 2^{ème} classe à temps complet) afin de permettre l'avancement de grade d'agents remplissant les conditions requises. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) décide de créer les postes tels que désignés ci-dessus et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

3- ADMINISTRATION GENERALE

- **Approbation d'une convention de mise à disposition d'un local destiné à des permanences sociales**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le maintien d'une permanence sociale à Beauzelle dans les locaux du Centre Communal d'Action Sociale, 19, rue des Rossignols. Ainsi une convention doit être mise en place entre le Conseil Général et la ville de Beauzelle. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) approuve la convention pour la mise à disposition d'un local destiné à des permanences sociales et autorise Monsieur le Maire à la signer

- **Indemnité représentative de logement des instituteurs : Procédure de fixation du taux de base pour 2012 : Demande d'avis**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales de la Préfecture sollicite l'avis du Conseil Municipal concernant l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2012, le taux étant fixé à 2 246.40 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) émet un avis favorable concernant les propositions d'indemnités décrites ci-dessus.